

Mairie de Schweighouse-Thann	DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
------------------------------	--

Demande déposée le 03/11/2025		N° DP 068 302 25 00027	
Par :	Commune de Schweighouse-Thann		
Demeurant à :	12 Rue de Reiningue 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m²
Sur un terrain sis à :	12 Rue de Reiningue 68520 Schweighouse-Thann 302 2 146	Surface de plancher antérieure :	m²
Nature des Travaux :	POSE DE 4 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	Surface de plancher nouvelle :	m²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 03/11/2025 par Commune de Schweighouse-Thann,
VU l'objet de la déclaration :

- pour la POSE DE 4 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ;
- sur un terrain situé 12 Rue de Reiningue ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU l'affichage en mairie en date du 03/11/2025 de l'avis de dépôt,
VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Schweighouse-Thann, le 10 NOV. 2025

Le Maire,

LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.